



**WEISHARDT International**  
Rond-Point Georges JOLIMAITRE – BP 259  
81305 GRAULHET CEDEX (FRANCE)  
Tel. +33 (0)5 63 42 14 41  
Fax. +33 (0)5 63 42 35 18

## **INFORMATIONS DE SECURITE**

### **1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :**

- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE : **GELATINE**

- UTILISATION DE LA SUBSTANCE :

La gélatine est majoritairement utilisée dans des applications alimentaires ou pharmaceutiques et accessoirement dans des applications techniques.

- IDENTIFICATION DE LA SOCIETE :

**WEISHARDT International**

Rond-Point Georges Jolimaitre  
81305 GRAULHET Cedex (France)  
TEL: +33 (0)5 63 42 14 41  
FAX : +33 (0)5 63 42 35 18

**WEISHARDT International**

GELIMA a.s., Priemysel'na 1  
03139 LIPTOVSKY MIKULAS (Slovakia)  
TEL : +421 44 547 40 71  
FAX: +421 44 552 21 87

**WEISHARDT International NA**

TERGEL, 895 Italia Street  
TERREBONNE Québec J6Y2C8 (Canada)  
TEL: +1 450 621 2345  
FAX: +1 450 621 3535

- COURRIEL DU RESPONSABLE REACH DE LA SOCIETE : [camille.maffre@weishardt.com](mailto:camille.maffre@weishardt.com)

- NUMERO DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE :

- Les numéros de téléphone de nos 3 sites ci-dessus sont utilisables aux heures ouvrables
- Les numéros de téléphone d'urgence nationaux sont disponibles sous le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/help/nationalhelp\\_contact\\_en.asp](http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp)

### **2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :**

**La gélatine n'est pas une substance classée dangereuse au sens de la réglementation européenne.**

- PRINCIPAUX EFFETS NEFASTES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT : aucun.
- AUTRES DANGERS : aucun.

### **3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :**

- GELATINE 100 %
- Substance déshydratée de type protéine animale
- Substance exemptée d'enregistrement conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH)
- N° EINECS : 232-554-6
- N° CAS : 9000-70-8
- Constituants contribuant aux dangers : aucun

### **4 - PREMIERS SECOURS :**

Poudre / grain non toxique, ni par contact avec la peau ou les yeux, ni par inhalation, ni par ingestion. Légèrement collante, elle s'élimine par rinçage à l'eau tiède.

### **5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

- MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES :

Tous moyens tels que l'eau, les mousses, les poudres, sans autre danger ou protection particulière que dans le cas d'une extinction d'incendie classique.



## **6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

- PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : pas de précaution particulière.
- PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : pas de précaution particulière.
- METHODES DE NETTOYAGE : rinçage à l'eau ou incinération.

## **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

- MANIPULATION :
  - Mesures techniques : manipuler dans son emballage d'origine.
  - Précautions : déverser lentement pour éviter la formation de poussière (non toxique).
  - Conseils d'utilisation : matières incompatibles : aucune.
- STOCKAGE :
  - Mesures techniques : conserver dans son emballage d'origine à l'abri de l'humidité.
  - Conditions de stockage recommandées : conserver dans un local fermé, dans un endroit sec et à température ambiante.
  - Conditions de stockage à éviter : à l'extérieur (dégradation du produit).
  - Matières incompatibles : aucune.
  - Matériaux d'emballage recommandés : sacs munis d'un film polyéthylène intérieur.
  - Matériaux d'emballage déconseillés : tout emballage ne préservant pas le produit de l'humidité et de la contamination extérieure.

## **8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :**

- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : aucun équipement de protection individuelle particulier.
- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT : aucun équipement particulier.
- Pas de rapport sur la sécurité chimique requis selon la réglementation.
- MESURE D'HYGIENE SPECIFIQUE : toute mesure qui s'impose pour la manipulation de produits alimentaires.

## **9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

- ETAT PHYSIQUE : poudre / grain
- COULEUR : - à sec : blanchâtre à beige clair  
- en solution : incolore à jaune pâle
- ODEUR : neutre
- pH à 1% de concentration : 4,0 à 7,0
- POINT DE PRISE à 10% de concentration : 25 à 30°C
- POINT DE FUSION à 10% de concentration : 30 à 35°C
- TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : carbonisation dès 150°C
- POINT D'ECLAIR : 255°C
- TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION : > 500°C
- CARACTERISTIQUES D'EXPLOSIVITE : - explosivité nulle pour le grain (ST0)  
- très faible explosivité pour les poudres (ST1)
- MASSE VOLUMIQUE : 0,5 à 0,8 kg/litre en fonction de la granulométrie
- SOLUBILITE : soluble en milieu liquide (température conseillée 60°C) et forme un gel en refroidissant



## **10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

### • STABILITE :

Durée de conservation recommandée : 5 ans.

Cependant, du fait de son humidité résiduelle faible, la gélatine est à créditer d'une conservation quasi-illimitée, sous réserve d'un stockage dans son emballage d'origine non ouvert et à l'abri de l'humidité.

- REACTIONS DANGEREUSES : aucune.
- PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : par pyrolyse : aucun.

## **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

- TOXICITE (effets aigus, de sensibilisation ou toxicité par administration répétée) : aucune.
- EFFETS CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) : aucun.

## **12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

La gélatine est biodégradable à 100%.

La dégradation de la gélatine dans le sol ou dans l'eau provoque la présence d'azote organique.

### • ENDOTOXICITE :

Pas de toxicité aquatique. L'azote issu de la dégradation de la gélatine est éliminé dans les installations classiques de traitement des eaux usées.

- MOBILITE : partiellement soluble dans l'eau à température ambiante.
- PERSISTANCE ET DEGRADABILITE : 100% biodégradable.
- POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : aucun.
- RESULTAT DE L'EVALUATION PBT : non applicable.
- AUTRES EFFETS NOCIFS : aucun.

## **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :**

### • ELIMINATION :

L'élimination des résidus ou déchets ne présente pas de danger.

Mise en décharge ou incinération des résidus en poudre / grain, rinçage à l'eau, puis envoi à l'égout des résidus liquides.

- EMBALLAGE SOUILLE : recyclage, incinération ou mise en décharge possibles.

## **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

### • REGLEMENTATION INTERNATIONALE :

Produit non dangereux, non soumis à codification ou classement. La réglementation relative au transport des marchandises dangereuses n'est pas applicable.

## **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :**

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas applicable à la gélatine et n'a pas été réalisée. La gélatine n'est pas une substance classée dangereuse au sens de la réglementation européenne.

Produit conforme aux normes en vigueur dans les pays de destination.

## **16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Aucune.